

Concours : CAPES / CAER réservés

Section : Histoire-Géographie

Option :

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Laurent CARROUE,

IGEN Président du jury

Introduction

La session 2017 du CAPES réservé d'histoire-géographie et du CAER correspondant a été un peu particulière puisque marquée par deux changements importants. Tout d'abord, cette année était la première des deux années de prolongation du concours et donc de l'élargissement de son recrutement. De nouveaux candidats ont ainsi pu se présenter à une épreuve qui leur était fermée jusque-là. Il n'y a pas eu cette année de session délocalisée du concours comme l'année précédente, le nombre de candidats admissibles issus de départements et régions d'outre-mer étant insuffisant. Ensuite, le concours ainsi que le CAPES interne d'histoire-géographie d'ailleurs, ont quitté Saint-Nazaire pour s'installer à Châlons-en-Champagne. Le jury et les candidats admissibles ont pu apprécier l'accueil qui leur a été fait par la direction et le personnel du Lycée Oehmichen et bénéficier de très bonnes conditions de travail. Que tous ceux qui y ont participé en soient ici remerciés.

Sur le fond du concours par contre pas de changement. Les épreuves restent les mêmes. Elles conjuguent exigence et bienveillance. Exigence car le concours donne accès au titre et prérogatives des professeurs certifiés et les lauréats doivent donc faire preuve de qualités professionnelles réelles. Bienveillance car il s'agit d'un concours réservé. Les membres du jury sont très attentifs aux dossiers des candidats et veillent lors des oraux à les mettre dans les meilleures conditions possibles pour réussir le concours.

Le jury composé de trente-cinq membres a été en partie renouvelé cette année. De ce fait, il comprend à la fois des membres qui ont une longue expérience du concours et d'autres qui y ont amené un regard neuf. Ils sont issus d'académies différentes.

Le nombre de candidats a été logiquement en augmentation par l'élargissement de son assiette de recrutement. Près d'un tiers de candidats supplémentaires tant au CAPES qu'au CAER. Le nombre d'admissibles est resté stable pour le CAPES mais a sensiblement augmenté pour le CAER, dans la même proportion que le nombre de candidats. Le nombre d'admis est lui aussi en augmentation bien que la note minimale d'admission soit supérieure d'un point à celle de l'année dernière. Le pourcentage d'admis par rapport au nombre d'admissibles étant lui aussi en augmentation très nette pour le CAPES, sensible pour le CAER. Cette évolution est nettement due à l'élargissement du recrutement du concours puisque près de la moitié des admis de cette année présentaient le concours pour la première fois. On note aussi que les chances de réussite aux concours s'amenuisent au fil des candidatures, nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

I/ Présentation du jury et données statistiques :

1/ Le jury :

Le directoire était composé de :

Laurent CARROUE, IGEN, président du jury ;

Laurent MARIEN, IA-IPR vice-président ;

Philippe WARIN , IA-IPR vice-président;

Michel ROQUES, IA-IPR, secrétaire général ;

Jean-Marc CARDOT, professeur certifié, secrétaire général adjoint.

Membres du jury :

BALOCCHI Danielle, BLAINEAU Alexandre, BOUDES Cécile, CABRAS Frédéric, CINQ Bruno, CIOCCI Catherine, COQUILLARD Sylvie, DELBAERE Virginie, DELOBEL - PROUVEZ Virginie, EBERSOLD Julien, GILBERT Daniel, GOURGUECHON Christophe, HEIP Séverine, HELAND Marielle, HILLIOU Muriel, JANCZUKIEWICZ Marie – Angélique, JARNO Soizick, LABRUNE David, LE ROUX Laurent, MILON Catherine, PAPPOLA Fabrice, PEREFARES Hervé, Péronne Pascal, PLAZA Nathalie, PRUDHOMME Dominique, SCHWINDT Elisabeth, TOURON Christophe, URBAIN-TOMAS Florence.

Membre du jury avec voix délibérative, Mme CABRIDENS Sylvaine, professeur agrégée, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2/ Les données statistiques :

STATISTIQUES CAPES RESERVE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE 2017

Les écrits

Total dossiers	
CAPES	131
CAER	138
Total	269

	CAPES	CAER	TOTAL
Admissibles	56	67	123
Hommes	32	29	61
Femmes	24	38	62

L'admissibilité

Origines géographiques des candidats admissibles

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	3	3	6
Amiens		0	0
Besançon	0	1	1
Bordeaux	4	5	9
Caen	0	4	4
Clermont-Ferrand	0	1	1
Corse	2	1	3
Créteil-Paris-Versailles	11	8	19
Dijon	0	0	0
Grenoble	1	3	4
Guadeloupe	5	1	6
Guyane	5	0	5
La Réunion	4	4	8
Lille	0	6	6
Limoges	1	1	2
Lyon	0	3	3
Martinique	2	0	2
Mayotte	1	0	1
Montpellier	1	3	4
Nancy-Metz	2	0	2
Nantes	4	1	5
Nice	0	4	4
Nouvelle-Calédonie	0	0	0
Orléans-Tours	3	4	7
Poitiers	1	2	3

Polynésie française	1	2	3
Reims	0	0	0
Rennes	0	7	7
Rouen	0	2	2
Strasbourg	2	0	2
Toulouse	3	1	4

L'admission

	CAPES	CAER	TOTAL
Présents	47	60	107
Admis	28	29	57
Note d'admission	10	10	10
Hommes	15	11	26
Femmes	13	18	31

Moyennes des admis

Concours	Oral
CAPES	12,07
CAER	13,34

Origines géographiques des candidats admis

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	2	2	4
Amiens	0	0	0
Besançon	0	0	0
Bordeaux	3	3	6
Caen	0	2	2
Clermont-Ferrand	0	1	1
Corse	1	0	1
Créteil-Paris-Versailles	6	3	9
Dijon	0	0	0
Grenoble	0	1	1
Guadeloupe	1	1	2
Guyane	3	0	3
La Réunion	3	1	4
Lille	0	2	2
Limoges	1	1	2
Lyon	0	1	1
Martinique	2	0	2
Mayotte	0	0	0
Montpellier	0	1	1
Nancy-Metz	1	0	1
Nantes	3	0	3
Nice	0	2	2

Nouvelle-Calédonie	0	0	0
Orléans-Tours	0	3	3
Poitiers	0	1	1
Polynésie française	1	1	2
Reims	0	0	0
Rennes	0	1	1
Rouen	0	1	1
Strasbourg	1	0	1
Toulouse	0	1	1

II/ L'épreuve écrite d'admissibilité :

Cette épreuve consiste en un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Les candidats pourront lire avec profit la présentation du dossier sur le Portail histoire-géographie à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/se-former/examens-et-concours/concours-internes-du-second-degre/capes-interne-dhistoire-et-geographie.html>

Ainsi que les conseils donnés sur le site ministériel aux pages suivantes :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98469/conseils-pour-l-epreuve-de-raep-de-certains-concours-internes.html>

Notez qu'en ce qui concerne le dossier de RAEP, la seule différence entre les concours interne et réservé concerne l'évaluation. Pour les concours internes, le dossier est noté, pour le concours réservé, il permet de déterminer ou non l'admissibilité.

Mais le nom même de cette épreuve donne déjà un certain nombre d'indications sur ce qui est attendu du candidat. Il s'agit bien ici de montrer comment le candidat a tiré parti de ses expériences professionnelles pour construire des compétences. Le dossier permet donc de montrer au jury quelle a été la nature de ces expériences et en quoi chacune d'entre elle a pu permettre de construire, et à quel niveau, telle ou telle compétence. Il s'agit donc d'avoir un

regard réflexif sur ce parcours permettant d'en analyser les forces et les faiblesses. Bien évidemment, le « *référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* » publié dans le BO n°30 du 25 juillet 2013 servira de référence à ce regard réflexif

La présentation d'une réalisation pédagogique viendra ensuite montrer comment le candidat sait exploiter ses compétences dans un temps d'enseignement spécifique qu'il aura lui-même choisi.

La forme brève de cet écrit, deux pages pour le parcours professionnel, six pages pour l'expérience d'enseignement fait qu'il ne pourra pas s'agir de description du parcours ou de la séquence, mais bien d'analyse de leurs points forts, de ce qui leur a donné du sens. Malheureusement, la lecture de certains dossiers montre que tous les candidats n'ont pas compris ce qui était attendu d'eux. Les lignes qui suivent visent à attirer l'attention sur les erreurs les plus fréquemment commises. Elles sont issues des rapports rédigés par les membres des commissions de correction. Elles sont donc tout à fait ancrées dans la réalité du concours. Certains s'étonneront peut-être d'y trouver des remarques qui figurent déjà dans les rapports du jury des années précédentes mais cela indique qu'elles n'ont pas toujours été prises en compte.

1/ Présentation et expression, respect du règlement du concours :

Le principe d'égalité entre les candidats oblige à donner des règles précises pour l'élaboration du dossier de RAEP. Le non-respect de ces règles ne peut qu'entraîner l'élimination du candidat. De ce fait, une part non négligeable des candidats ne peuvent pas faire valoir leurs qualités pour des raisons facilement corrigibles comme l'absence du cachet ou de la signature du chef d'établissement sur la page de garde du dossier. Seuls ces éléments peuvent attester de la réalité de la réalisation pédagogique présentée.

L'erreur d'inscription est une des causes les plus fréquentes d'élimination. A tel point que l'on peut se demander s'il n'y a pas quelquefois, chez quelques candidats, une tentative pour détourner les règles du concours et pouvoir se présenter deux fois dans la même matière. Si c'est le cas, ce calcul s'avère faux et ne peut que conduire à l'exclusion du concours.

Rappelons que la discipline d'inscription est bien celle de l'écrit, c'est-à-dire celle de l'expérience d'enseignement que présente le candidat dans son dossier.

La seconde cause d'élimination des dossiers est le non-respect du nombre de pages du dossier. Celui-ci rappelons-le est limité à deux pages pour l'analyse du parcours professionnel et à six pages pour la description de la situation d'enseignement. Le respect de la police et de sa taille ainsi que celle des marges sont obligatoires pour les mêmes raisons. Certains candidats abusent des notes de bas de page ou prennent sur la partie suivante ce qui se traduit toujours par le même résultat : l'élimination du dossier.

Enfin, le jury tient à attirer l'attention des candidats sur la qualité de présentation de leur dossier. Il est bien évident que quelqu'un qui se présente à un concours de recrutement d'enseignants ne peut pas avoir une orthographe défailante mais se doit aussi de faire un effort de présentation de son écrit, en évitant les pages trop compactes, sans paragraphe ni retour à la ligne, sans structuration apparente.

2/ L'analyse du parcours du candidat :

Cette première partie du dossier RAEP a acquis maintenant, chez la majorité des candidats, les caractéristiques d'une présentation d'un parcours professionnel. Les aspects très personnels et les accidents de la vie qui figuraient parfois dans certains dossiers semblent avoir disparu et cela correspond mieux aux attentes de l'épreuve. Ce parcours professionnel commence aussi avec les premiers éléments de construction de la professionnalité. Le candidat doit donc présenter aussi son parcours de formation. Cela reste malheureusement encore assez rare.

Le point faible reste toujours l'analyse de ce parcours. On retrouvera dans les rapports des années précédentes beaucoup d'éléments expliquant clairement les attentes du jury. Rappelons simplement ici qu'il ne s'agit pas d'un *curriculum vitae* égrenant les différents postes. Ce doit être une vision à posteriori de ce qui a été construit en termes de compétences lors des différentes expériences. Ces expériences doivent avoir été significatives, il ne suffit pas d'avoir été nommé dans un réseau d'éducation prioritaire pour comprendre la difficulté scolaire, il faut montrer comment cela a permis de construire telle ou telle compétence. Ce parcours aura forcément des manques que vous aurez peut-être essayé de combler par des

lectures ou des stages de formation continue. C'est l'ensemble de ces éléments qui intéresse le jury. Le but ici n'est pas de faire preuve de son ancienneté mais de son expérience.

Dans cette première partie, le candidat doit aussi indiquer les classes dans lesquelles il a enseigné afin de pouvoir définir le sujet sur lequel il sera interrogé lors de l'oral s'il est déclaré admissible. Les dossiers sont souvent trop peu précis sur ce point et cela peut s'avérer dangereux pour le candidat. En effet si un candidat indique sans plus de précision qu'il a enseigné durant une année en lycée, le jury peut dès lors l'interroger sur tous les niveaux et sections présentes dans un lycée général ou technologique. A contrario, il est aussi difficile pour le jury de croire qu'un enseignant a pu enseigner durant plusieurs années à temps plein à un seul niveau de classe de collège. Cela montre un manque de loyauté envers le jury peu conforme avec le recrutement d'un professeur certifié.

3/ Analyse d'une réalisation pédagogique :

Cet élément constitue nettement le point fort du dossier dont il occupe la majeure partie. Il se doit aussi d'être en cohérence avec la première partie. Il s'agit de montrer comment sont mises en œuvre sur un exemple précis les compétences qui ont été construites au long du parcours du candidat.

Les candidats se montrent beaucoup plus soucieux de présenter le contexte d'exercice, nombre d'élèves, présentation de la classe et d'inscrire la séquence dans une programmation succincte. C'est en effet indispensable, la programmation étant le premier acte pédagogique du professeur, et aussi parce que toute séquence se construit en fonction du public qui la recevra. Ces deux éléments éclairent donc les choix didactiques et pédagogiques du candidat. Cela a déjà été dit dans les rapports précédents mais rappelons qu'il est difficile d'analyser une séance seule sans la resituer dans une séquence d'enseignement. Par contre, le cadre matériel du dossier empêche de développer correctement toutes les séances d'une séquence. Le meilleur choix semble donc de présenter une séance en détail après l'avoir située dans une séquence présentée à grands traits.

La grande faiblesse des dossiers rejetés reste encore la présentation scientifique du thème traité. Elle se limite souvent à la présentation d'une bibliographie parfois sans exploitation, ou d'un copier/coller d'éléments scientifiques sans grande cohérence, elle est même quelquefois complètement absente.

Rappelons que l'on ne peut enseigner que ce que l'on comprend bien et que parmi les compétences professionnelles du professeur figure celle-ci : « *Compléter et actualiser ses compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques.* » Il s'agit donc bien de montrer rapidement que l'on a fait l'effort de mettre à niveau ses connaissances sur la question traitée, que l'on connaît un ou deux ouvrages majeurs sur la question et qu'on est capable d'en préciser le contenu. Rappelons que la rédaction des programmes et les ressources en ligne sur les sites Eduscol ou Géoconfluences prennent déjà bien en compte ces éléments scientifiques.

Mais cette partie scientifique ne prend tout son sens que lorsqu'elle est articulée à la présentation de la séquence. C'est le temps de la transposition didactique. Le moment où le professeur va faire ses choix, que va-t-il traiter ? Comment va-t-il le faire ? Et les justifier car là est l'essence même du travail de l'enseignant. Trop souvent, ces deux parties apparaissent comme déconnectées, comme deux exercices distincts.

Si la référence à une problématique est quasi générale, celle-ci ne semble pas toujours adaptée à la réalité des élèves et semble plutôt un point de passage obligatoire. Cette problématique est un outil de travail, la question qui va structurer tout le travail de la classe, lui donner du sens et à laquelle on répondra en conclusion de la séquence.

La description de la mise en œuvre pédagogique de la leçon doit permettre de rentrer au plus près dans la vie de la classe. Les élèves sont encore trop souvent absents de cette mise en œuvre et il est souvent difficile de savoir ce qu'ils font, ce que l'on attend précisément d'eux et ce que l'enseignant met en œuvre pour qu'ils réussissent. Les candidats ont souvent à cœur de montrer qu'ils connaissent les nouvelles pratiques pédagogiques (classe en îlots, tâches complexes, classe inversée) mais encore fait-il maîtriser ces pratiques et savoir les utiliser à bon escient. Dans l'exercice du dossier de RAEP, il vaut mieux montrer ce que l'on sait bien faire plutôt que s'aventurer sur des chemins que l'on ne connaît pas. De la même façon, la différenciation pédagogique est souvent évoquée mais sa réalité ne transparait pas vraiment dans les séquences présentées.

Enfin, la présentation de la réalisation pédagogique doit se conclure par une analyse, une évaluation de la séquence ou de la séance présentée. Evaluer signifie : « mesurer l'écart entre le voulu et le vécu ». Qu'est ce qui a bien fonctionné, où les élèves ont-ils rencontré des difficultés ? Quelles remédiations possibles ? Quels réinvestissements ? Toutes ces questions doivent permettre à l'enseignant d'améliorer sa pratique, de le faire gagner en expérience. Elles se doivent donc de figurer dans cette présentation.

Une dernière remarque qui s'adresse plus particulièrement aux candidats ayant présenté plusieurs fois le concours. La tentation est grande de représenter le même dossier surtout lorsqu'il a déjà donné accès à l'admissibilité. Néanmoins le jury attend que la réalisation pédagogique soit une réalisation récente. Pour certains dossiers ce n'est plus le cas et le jury en tiendra compte. Par ailleurs l'ancienneté de l'écriture du dossier rend aussi plus difficile la première partie de l'épreuve d'admission qui y fait directement référence.

III/ L'épreuve d'admission :

1 – Nature de l'épreuve orale d'admission

Conformément aux textes officiels, le candidat passe une seule épreuve orale d'une durée de soixante minutes maximum, pour laquelle il dispose de trente minutes de préparation.

La première partie de l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, permet au candidat de présenter son dossier de RAEP. Précisions qu'il n'en dispose pas le jour de l'oral. Le jury n'attend pas un résumé du dossier dont il a largement pris connaissance le matin. Si le candidat peut expliciter un ou deux aspects saillants de son parcours professionnel, le jury souhaite, pour l'essentiel, une présentation raisonnée et critique de l'expérience pédagogique relatée dans le dossier. Par la suite, le jury dispose de vingt minutes, au maximum, pour obtenir du candidat : compléments, précisions et, éventuellement, corrections. Les questions visent en effet, comme cela est prescrit dans les textes officiels, à faire « approfondir », « expliciter » ou « mettre en perspective » des éléments figurant dans son dossier.

La seconde partie, également d'une durée de trente minutes maximum, s'organise en deux temps : un exposé du candidat (dix minutes) répondant au sujet livré par le jury précède un entretien. Le jury détermine le sujet en fonction de « l'expérience professionnelle du candidat ». Il attend de lui qu'il expose « comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité... ». C'est pourquoi, et nous le rappelons encore une fois ici, il est impératif pour le candidat lorsqu'il rédige son RAEP de faire connaître

clairement au jury les niveaux d'enseignement sur lesquels il a exercé récemment. Par ailleurs, le sujet, dont le libellé est standardisé, correspond à la discipline non traitée dans le dossier de RAEP. A titre d'exemple, les futurs candidats trouveront en annexe de ce rapport quelques sujets proposés aux candidats, pour cette année.

A la suite de l'exposé du projet pédagogique, le jury dispose d'environ quinze minutes pour l'entretien. « Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité » [B.O. n° 47 du 20 décembre]. Les dernières minutes sont donc consacrées à l'enseignement moral et civique (EMC) et à la connaissance du système éducatif.

Cette épreuve est très discriminante. Si elle permet à certains candidats de montrer de réelles qualités, les notes dépassant le 16/20 ne sont pas rares, elle est aussi difficile pour des candidats insuffisamment préparés. Comme pour l'écrit, les remarques ci-dessous constituent une synthèse des rapports des commissions d'oral, ce qui permettra de bien refléter les attentes du jury.

2/ Les principales difficultés liées à cette épreuve :

L'oral est d'abord une épreuve au cours de laquelle l'attitude des candidats constitue en soi un élément d'évaluation. Les candidats montrent dans la plupart des cas une réelle motivation et une conscience de ce que cet oral représente pour eux et ils savent adopter la posture et le comportement qui conviennent à cette épreuve. Cependant, certains candidats baissent trop vite les bras, notamment dans la seconde partie de l'épreuve, d'autres sont handicapés par un stress trop important. Dans les deux cas, une bonne préparation de cette épreuve comportant notamment des « oraux blancs » pourrait permettre de mieux la gérer.

Avant l'épreuve orale, les membres du jury relisent les dossiers des candidats avec beaucoup d'attention. Il ne s'agit donc pas pour le candidat de « réciter » son parcours ce qui d'ailleurs s'avérerait difficile dans les dix minutes imparties. Il s'agira bien, tout d'abord, d'insister sur les points saillants du parcours, éventuellement de le compléter par d'autres éléments intervenus depuis sa rédaction.

La présentation orale de la réalisation pédagogique relève de la même logique. On peut y intégrer par exemple les effets constatés de la remédiation organisée, comment les élèves ont pu réutiliser dans un autre contexte les compétences travaillées lors de la séquence du dossier, amener des compléments d'information donnés par de nouvelles lectures ou formations. Le bon candidat se montre capable de dépasser son écrit. Parfois le jury est très surpris par la méconnaissance du dossier que le candidat a lui-même rédigé. Rappelons que si le candidat ne dispose pas de son dossier pendant la préparation de l'oral, rien ne l'empêche de le retravailler dans les jours qui précèdent l'épreuve.

Les questions posées à l'issue de la présentation du dossier RAEP ne visent le plus souvent qu'à faire préciser par le candidat certaines de ses déclarations. On lui demandera d'expliquer certains termes, de préciser l'organisation d'activités, de développer un exemple. Il convient donc d'être prudent dans ce que l'on présente et de n'évoquer dans son dossier et dans l'exposé qui le présente que des notions, des pratiques que l'on sera capable d'expliquer ensuite.

La seconde partie de l'oral permet de mesurer si le candidat possède bien les compétences requises pour devenir professeur certifié d'histoire-géographie. Le candidat est interrogé sur une partie d'un programme qu'il a déjà mis en œuvre. Il doit donc être capable d'en présenter les grandes lignes scientifiques, d'expliquer les choix didactiques faits et de présenter une situation d'apprentissage appropriée. Or, ces trois points représentent les faiblesses les plus fréquemment constatées lors de l'oral.

- Le manque de connaissances scientifiques sur les sujets traités. Ce constat déjà fait lors des épreuves d'admissibilité s'avère encore plus criant lors de l'oral. Le court temps de préparation de l'épreuve limite fortement les attentes du jury dans ces domaines néanmoins les prestations des candidats répondent encore trop rarement à ces attentes.
- Le manque de connaissance des programmes qui ne permet donc pas de faire des choix didactiques précis. Les séances manquent ensuite d'idées directrices fortes et d'objectifs clairs.

- Les situations d'apprentissage présentées sont peu explicites et les élèves en sont souvent absents. Leur travail n'est pas toujours évalué

Pour la reprise de cette seconde partie on peut faire les mêmes constats et donner les mêmes conseils que pour la première partie de l'oral. Attention cependant à l'élargissement qui vient conclure l'oral. Les membres du jury sont parfois surpris du manque de connaissance du fonctionnement d'un établissement dont font preuve les candidats.

Bien entendu, ce rapport insiste davantage sur les causes d'échec des candidats que sur leurs qualités car son but est d'abord de permettre à tous les candidats d'éviter les erreurs les plus couramment faites. Mais comme on l'a dit plus haut, n'oublions pas que certains candidats obtiennent de très bons résultats et les admis méritent tout à fait leur titre de professeur certifié d'histoire-géographie.

Conclusion : Une nécessaire préparation au concours.

On insistera encore cette année sur la nécessaire préparation à ce concours. Celle-ci doit combiner à la fois trois éléments :

- **Une mise à niveau scientifique** par la lecture des revues, de publications, la consultation de sites web de réelle qualité scientifique. Les ressources en ligne pour la mise en œuvre des programmes ou encore le Portail national histoire-géographie d'Eduscol ou le site Géoconfluences fournissent de nombreuses références utiles sur ce point.
- **Une pratique exigeante de son enseignement au quotidien.** En préparant soigneusement ses séquences tant sur le plan des contenus que du choix des démarches. En expérimentant de nouvelles pratiques et en s'intéressant au fonctionnement de son établissement

- **Une capacité à analyser ses pratiques** : En observant les effets de son enseignement dans ses succès et ses échecs et en cherchant en permanence à l'améliorer.

Enfin comme pour tout concours, il importe de se préparer spécifiquement aux épreuves. Dans de nombreuses académies des formations sont proposées à la fois pour la préparation de l'écrit et de l'oral. On ne peut qu'inviter les candidats à s'y inscrire.